

Jean-Pierre LETTRON
Conseiller municipal

OBJET : 3^e question orale
Pour le conseil municipal
du 18/12/2024

A
MAIRIE DE BOURG-LA-REINE
Monsieur le Maire
6, boulevard Carnot
92340 BOURG-LA-REINE

Date 06/12/2024

Monsieur le Maire,

Compte tenu de mon handicap provisoire j'ai eu besoin début septembre d'accéder au parking de la mairie. Je me suis aperçu que mon badge ne me donnait plus accès, alors que par le passé j'avais cet accès comme tous les autres élus.

A la suite de cela le mercredi 18 septembre 2024 j'ai fait parvenir au Service Informatique avec une copie à votre nom le message suivant :

Bonjour,

Merci d'activer de mon badge pour que je puisse accéder au parking de la mairie.

Bien cordialement

La réponse du 23 septembre de Monsieur Boris LEROY dont vous étiez en copie monsieur le Maire fut la suivante :

Bonjour Monsieur Lettron,

Nous n'allons malheureusement pas être en mesure de répondre favorablement à votre demande, le parking de la mairie est réservé à un nombre restreint de personnes en raison des contraintes d'accès et de capacité. Il nous est impossible de fournir un accès à l'ensemble des conseillers municipaux tout en maintenant cette limitation.

Merci de votre compréhension.

Cordialement,

Boris Leroy

Administrateur Systèmes et Réseaux

A ce message j'ai répondu le 23 septembre ceci :

Bonjour Monsieur Leroy,

Merci de vérifier votre décision auprès de Monsieur le maire SVP.

Bien cordialement

La réponse du 26 septembre de Monsieur Boris LEROY fut la suivante :

Bonjour Monsieur Lettron,

J'ai transmis votre demande.

Bien cordialement,

Aujourd'hui 6 décembre je n'ai toujours pas de réponse à ma demande.

QUESTIONS :

1. Allez vous demander au Service Informatique de la ville de faire en sorte que mon badge puisse me permettre d'avoir accès au parking de la mairie ?
2. Quelle sont les personnes ayant le droit d'accès au parking de la mairie ?

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Pierre LETTRON